

## LETTRE OUVERTE AU PRESIDENT DE L'UPMC

Monsieur,

Divers organes d'information (Wall Street Journal, Le Figaro, Médiapart, Reflets.info, Owni etc.) ont fait état de la fourniture par la société Amesys à l'ancien régime libyen d'une installation de surveillance de trafic internet (Network Stream Analyser). Il apparaît que le système mis à la disposition de l'état libyen repose sur l'utilisation de la technologie "deep packet inspection" (DPI) mise au point par le Lip6, laboratoire de l'UPMC. Cette technologie permet non seulement une analyse de l'enveloppe des paquets échangés, mais surtout l'enregistrement intégral du trafic et son analyse par mots-clés en temps réel. Selon les informations publiées par Médiapart, le Lip6 aurait cédé des brevets à la société Qosmos, fondée par des chercheurs du Lip6 et sous-traitante de la société Amesys.

Les documents retrouvés en Libye et publiés par Médiapart indiquent d'autre part que des tests d'interception ont été réalisés au Lip6 sur les courriels et le trafic internet des chercheurs de ce laboratoire. Il s'agit là de faits délictueux, punis de peines de prison et de lourdes amendes.

C'est pourquoi nous sommes amenés à vous poser les questions suivantes :

L'UPMC a-t-elle déposé une plainte auprès du procureur de la République pour les interceptions réalisées sur le réseau du Lip6 ? Sinon, pourquoi ?

Pourquoi la commission de discipline de l'université n'a-t-elle pas été saisie ?

Quelles mesures d'enquête ont elles été diligentées afin d'identifier les personnes qui ont décidé la pose d'une sonde d'interception, celles qui ont effectué cette pose, celles qui ont exploité les données illégalement recueillies, et celles qui les ont livrées à la société Amesys.

Quels sont les liens existants ou ayant existé entre la société Qosmos et l'UPMC ? Dans quelles conditions les résultats des recherches poursuivies au Lip6 ont ils été mis à la disposition de la société Qosmos ? Par quel cheminement cette technologie s'est elle retrouvée aux mains de la société Amesys ?

Les travaux effectués au Lip6 ont-ils fait l'objet de dépôt de brevets ? Si oui, qui sont les détenteurs actuels de ces brevets et comment sont-ils parvenus en leur possession ?

Les informations publiées font état d'un contrat d'une valeur de 12,5 millions d'euros entre la société Amesys et l'état libyen pour un système reposant essentiellement sur des travaux réalisés au sein du Lip6. Quelles ont été les retombées financières de ce contrat pour l'UPMC ?

Quelles mesures l'UPMC envisage-t-elle de mettre en oeuvre pour éviter qu'à l'avenir des technologies développées dans notre université et présentant des possibilités évidentes et immédiates d'utilisation malveillante (au point de nécessiter des moyens illégaux pour leur développement) puissent être mises à la disposition d'états policiers se livrant à l'espionnage et à la répression de leurs citoyens ?

Dans l'attente d'une prompt réponse à ces questions, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**Les élus « Réinventer l'université » au conseil d'administration de l'université Paris 6  
24 octobre 2011**